

Ouvrir l'Emploi aux personnes handicapées – AGEFIPH



***Immeuble Center Azur
129, Chemin des Vernèdes
83 480 Puget-sur-Argens***

Maj: 01/06/2026

Que vous soyez demandeurs d'emploi ou en emploi, la formation renforce vos chances de trouver un emploi ou de le conserver.

Intégrée dans un projet professionnel, elle est un atout important.

Il existe des solutions pour vous aider à faire les bons choix.

Le conseiller à l'emploi qui vous accompagne peut vous permettre de bénéficier des conseils de spécialistes.

Des aides financières facilitent également la réalisation de votre projet.



A QUI S'ADRESSER ?

AGEFIPH

L'Agefiph est présente dans toutes les régions.

Toutes informations : www.agefiph.fr



MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La MDPH est chargée de délivrer la reconnaissance administrative de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les MDPH sont présentes dans tous les départements.

Retrouvez leurs coordonnées sur : www.mdph.fr



France Travail & Missions Locales

Le conseiller France Travail ou Mission Locale vous accompagne pendant votre recherche d'emploi. En fonction de vos besoins, il peut vous orienter vers CAP Emploi ou un partenaire spécialisé sélectionné par l'Agefiph. La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

Les adresses des Missions Locales sont sur :

www.unml.info

Toutes les coordonnées des agences de France Travail sur :

<https://www.francetravail.fr/annuaire/votre-agence-francetravail.html>



CAP Emploi

Cap Emploi vous accompagne pour définir ou réorienter votre projet professionnel, accéder à une formation, rechercher un emploi et vous mettre en relation avec des entreprises qui recherchent des collaborateurs en situation de handicap.

Les coordonnées de Cap Emploi sur : www.agefiph.fr/annuaire



PAR OU COMMENCER ?

Développer des compétences, en acquérir de nouvelles, changer d'orientation professionnelle... Les raisons de suivre une formation sont nombreuses mais doivent toujours servir un objectif précis, dans le cadre d'un projet professionnel défini.



Quelques questions à se poser...

Quelles sont vos aspirations professionnelles ?

- Quel métier ou secteur d'activité vous attire ?
- Dans quel environnement souhaitez-vous travailler (dans une grande entreprise ou une PME, dans le public ou le privé...) ?
- Comment souhaitez-vous organiser votre rythme de travail (vos horaires, vos déplacements...) ?
- Quels sont vos souhaits en matière de rémunération, de niveau de responsabilité ?

Quels sont vos besoins en formation ?

- Avez-vous déjà suivi une formation ?
- Avez-vous déjà obtenu un diplôme ou un titre professionnel ?
- Souhaitez-vous évoluer dans le même secteur ou changer d'orientation professionnelle ?
- Avez-vous besoin d'une mise à niveau ou de nouvelles qualifications ?

LES SERVICES ET LES AIDES FINANCIERES DE L'AGEFIPH ?

Pour vous aider à réaliser votre projet, l'Agefiph travaille avec les financeurs et les organismes de formation pour faciliter votre accès aux formations.

Elle vous permet également de bénéficier des conseils de spécialistes et d'aides destinées à compenser votre handicap.

Accompagnement

Le conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale vous accompagne pour définir et concrétiser votre projet de formation.

Selon les besoins, il peut faire appel à des prestataires sélectionnés par l'Agefiph, par exemple :

- Des spécialistes de différents handicaps pour évaluer précisément les conséquences de votre handicap sur votre emploi et les solutions pour le compenser.*
- Des spécialistes identifient et mettent en œuvre avec vous et l'organisme de formation les solutions qui permettront de prendre en compte votre handicap dans le déroulement de la formation.*

Aides financières

Des aides de l'Agefiph sont destinées à couvrir les dépenses liées à la compensation de votre handicap : achat de matériels, aides humaines, déplacements...

Certaines aides nécessitent une analyse de votre situation faite avec le conseiller qui vous accompagne, d'autres peuvent être sollicitées directement par vous auprès de l'Agefiph.

+ D'INFOS :

Toutes les informations détaillées sur les services et les aides de l'Agefiph sur :
www.agefiph.fr/Personne-handicapee

COMMENT BENEFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES AIDES FINANCIERES DE L'AGEFIPH ?

La reconnaissance du handicap

Pour bénéficier des aides et services de l'Agefiph, vous devez avoir le statut de « personne handicapée » ou avoir engagé des démarches dans ce sens.

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et/ou l'Allocation adulte handicapé (AAH), délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), vous donnent accès à ce statut.

C'est le cas également de la pension d'invalidité ainsi que d'autres titres.

Suivi par Pôle Emploi ou Cap Emploi

Les conseillers Cap emploi et Pôle emploi vous accompagnent tout au long de votre parcours et vous aident dans votre démarche.

Ils vous orientent et vous conseillent pour bénéficier des services et aides financières de l'Agefiph.

+ D'INFOS :

Toutes les informations :

www.mdph.fr